

N° 8688

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

relative à la construction de l'extension de la ligne de tramway entre la place de l'Étoile et le pôle d'échange « CHL »

RESUME

Le projet de loi n° 8688 a pour objet d'autoriser le financement de l'extension du réseau tramway « Route d'Arlon » entre la Place de l'Étoile à Luxembourg-Ville et le futur pôle de mobilité du Centre hospitalier de Luxembourg (CHL), situé sur le territoire de la commune de Strassen. Cette extension, d'une longueur d'environ 2,1 kilomètres et comprenant quatre stations (Étoile, Wunnquartier, CHL et Pôle de mobilité CHL), constitue une étape essentielle dans le développement du réseau tramway prévu par le Plan national de mobilité 2035 (PNM 2035).

Le projet répond à l'objectif d'accroître la capacité du réseau de transports publics et de renforcer l'intermodalité, en améliorant les connexions entre le tramway, les réseaux de bus et les autres modes de déplacement. Il vise notamment à améliorer la desserte du quartier de Belair, du futur Wunnquartier Stade ainsi que du Centre hospitalier de Luxembourg, tout en préparant une future extension vers le P+R Ouest.

Le tracé prévoit un réaménagement de l'espace public, comprenant notamment la création d'une piste cyclable bidirectionnelle continue, l'élargissement des espaces destinés aux piétons ainsi que la plantation de nouveaux arbres et la création d'espaces verts. Une tranchée couverte d'environ 600 mètres entre les stations Wunnquartier et CHL permettra d'intégrer le tramway dans un environnement urbain contraint tout en limitant son impact sur les quartiers traversés et en améliorant la qualité de l'espace public.

Sur le plan environnemental, les études réalisées concluent à la compatibilité du projet avec les exigences de protection de l'environnement. Les mesures proposées prévoient notamment la préservation maximale des arbres existants, la création de nouvelles surfaces végétalisées, la mise en œuvre de mesures compensatoires ainsi que des dispositifs visant à limiter les nuisances sonores et vibratoires, tant durant les travaux qu'en phase d'exploitation.

L'extension sera intégrée à la ligne 1 existante du tramway. Dans l'attente de la réalisation du Boulevard de Merl et du prolongement vers le P+R Ouest, le pôle de mobilité CHL constituera le terminus provisoire de la ligne. Une réorganisation des lignes

de bus accompagnera la mise en service afin d'assurer une complémentarité optimale entre les différents modes de transport.

Le coût du projet est estimé à 114 millions d'euros hors TVA, calculé sur la base de l'indice des prix de la construction d'avril 2025 et adapté semestriellement en fonction de son évolution. Le début des travaux est prévu au printemps 2029, tandis que la mise en service commerciale est envisagée au premier trimestre 2033, après une phase d'essais prévue à la fin de l'année 2032.